



Décision n° 2023-467

Pôle Loire-Chézine

Objet : Indre – Opération Requalification de la rue Jean Jaurès - Approbation du programme – Maîtrise d'œuvre externe - Lancement de la consultation

Réf :1.6.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.2. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés ponctuels de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 215 000 € HT (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient de requalifier la rue Jean Jaurès qui se situe à Basse Indre, entre le giratoire de la Chaloupe à l'Est et la rue Pasteur à l'Ouest, limite nord de l'ancienne île de Basse-Indre. Ce périmètre revêt un intérêt patrimonial, du fait de sa géomorphologie et de son histoire liée au site industriel Arcelor.

Le projet global de requalification de cette rue devra garantir la cohabitation des usages sur l'espace public, notamment des modes actifs, améliorer l'accessibilité et la continuité piétonne, effacer les réseaux aériens, rénover les réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et historique de la rue. Il sera réalisé en deux phases. Le coût des travaux pour ces deux phases est estimé à 2 000 000 € HT,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre pour une durée de 9 ans, non reconductible,

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre mono-attributaire donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents, conclu avec les seuils de commandes suivants : 155 000,00 € HT sur la totalité de la durée,

Considérant que, conformément aux articles R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure avec négociation pour la réalisation de ces prestations,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230515-2023_467DEC-AU
Date de télétransmission : 16/05/2023
Date de réception préfecture : 16/05/2023

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1055 et libellée Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opération 2021 - N°10027, libellée Nouveaux Aménagements de voirie - Indre,

Décide

Article 1 – Indre – Opération Requalification de la rue Jean Jaurès – Lancement de la consultation – Procédure avec négociation – Durée : 9 ans – Montant estimé du marché : 155 000,00 € HT, soit 186 000,00 € TTC sur la durée du marché,

Article 2 – Attribution et signature de l'accord-cadre mono-attributaire à venir,

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole, ainsi que le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **15 MAI 2023**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

16 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230515-2023_467DEC-AU
Date de télétransmission : 16/05/2023
Date de réception préfecture : 16/05/2023